



Pension alimentaire et contact téléphonique

Par **Lulu8978**, le **26/10/2015** à **11:49**

Bonjour à tous

J ai deux questions à vous poser

Je suis divorcée depuis 3 ans en garde alterné une semaine sur deux avec mes deux enfants

Ma première question :

Je touche 50€/ enfant pour leur mode de vie car le papa gagne beaucoup plus que moi.

Comment faire réévaluer la pension et peut elle baisser ?

Ma deuxième question :

Avec le papa on se parle toujours en SMS . Mais depuis qu'il a voulu me bloquer et me demande de le contacter sur son telephone professionnel en cas de besoin ...

Or un telephone professionnel n ai pas pour parler enfant et il n ai pas toujours allumé

Je voudrais savoir s'il a le droit de me bloquer comme ça car s'il arrive quoi que ce soit aux enfants ou si j'ai besoin

Merci de me répondre si vous avez compris ce que je voulais expliquer

Merci pour ce que vous faite

Cordialement

Par **Atchouria**, le **31/10/2015** à **15:17**

Bonjour,

pour faire réévaluer la pension il faut qu'un élément nouveau justifie votre demande par rapport à la première décision (le fait que votre ex refasse sa vie n'entre pas en ligne de compte si ses revenus ou les vôtres n'ont pas changé).

S'agissant du blocage sur son téléphone, il a parfaitement le droit de vous bloquer sur son téléphone personnel dès l'instant qu'il laisse à votre disposition un moyen de le contacter.

Par ailleurs ce n'est pas à vous de juger à quoi doit lui servir son téléphone professionnel. s'il arrive quoi que se soit aux enfants lorsqu'ils sont avec lui on peut légitimement supposer que c'est lui qui vous contactera, et inversement s'ils sont avec vous vous n'êtes pas sans moyens de le contacter.

Quant à le contacter si vous avez besoin..... de quoi au juste?

Si le téléphone pro n'est pas toujours allumé son téléphone perso ne le sera pas toujours non plus si son souhait est de préserver la tranquillité de sa vie privée.

Il n'est pas difficile d'imaginer que s'il vous a bloqué sur son téléphone c'est peut être pour vous tenir éloignée de sa vie privée en ne répondant à vos messages que dans des moments

ou sa nouvelle vie de couple n'en souffrira pas.
Ne prenez pas ombrage de mes remarques car je me trompe peut-être dans mon interprétation je me réfère simplement au cas les plus courant face à ce genre de situation.
bien à vous